

FÉDÉRAL

Du nouveau dans le chapitre de l'immigration

Nouvelle ressource en ligne pour aider les nouveaux arrivants à mettre plus rapidement leurs compétences à profit au Canada

Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, a annoncé le 20 mars dernier une nouvelle ressource en ligne pour aider les nouveaux arrivants et les immigrants potentiels à mettre plus rapidement leurs compétences à contribution au Canada.

"Chaque année, des milliers de nouveaux arrivants qualifiés viennent au Canada. Dans leur intérêt et celui du Canada, nous déployons tous les efforts nécessaires pour les aider à mettre leurs compétences à profit le plus rapidement possible après leur arrivée, a déclaré le ministre Kenney. Le guide est un outil de plus pour leur permettre de tirer le plus grand avantage possible de leurs acquis professionnels et scolaires."

L'outil Vous voulez travailler au Canada? Un guide essentiel pour les nouveaux arrivants guidera les immigrants et les nouveaux arrivants qui ont l'intention d'intégrer le marché du travail canadien. Le guide explique, étape par étape, comment amorcer le processus d'évaluation des titres de compétences et propose des stratégies pour explorer d'autres options lorsque la profession de prédilection n'est pas immédiate-

ment accessible.

Produit par le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE), le guide est disponible au Canada et à l'étranger.

Le guide aborde les thèmes suivants :

- ◆ Vivre au Canada, ainsi que les organismes d'aide aux immigrants;
- ◆ - L'importance de connaître l'une des langues officielles du Canada;
- ◆ Trouver un emploi au Canada, y compris de l'information sur la différence entre une profession réglementée et une profession non réglementée, la façon de trouver des possibilités d'emploi, et le processus d'agrément, de reconnaissance professionnelle ou d'autorisation;
- ◆ L'importance de trouver et de réunir les documents relatifs au travail;
- ◆ La formation, les diplômes et attestations, ainsi que de l'information sur la marche à suivre pour déterminer les différences entre la formation et les titres de compétences acquis à l'étranger et ceux obtenus au Canada.

Le guide est l'une des diverses mesures que prend le gouvernement du Canada pour aider les nouveaux arrivants à réussir leur intégration au pays et à faire évaluer et reconnaître leurs titres de compétences étrangers. En particulier, dans le cadre de son Plan d'action économique, le Canada investira 50 millions de dollars sur deux ans pour l'élaboration d'un processus commun d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Cet investissement fait suite à un accord conclu en janvier par les premiers ministres et les dirigeants territoriaux, en vue d'élaborer un cadre national pour une reconnaissance plus rapide des titres de compétences étrangers. Les ministres du Travail doivent élaborer le cadre commun d'ici septembre 2009.

Conjugués au travail du BORTCE, ces efforts contribueront à garantir que des progrès continuent d'être réalisés et que les personnes formées à l'étranger obtiennent l'information dont elles ont

besoin pour faire évaluer et reconnaître leurs compétences par le truchement d'un processus juste, uniforme, transparent et rigoureux.

Mis sur pied en mai 2007, le BORTCE collabore également avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les organismes compétents afin de renforcer le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers à l'échelle du pays.

La réussite de cette initiative passe par une meilleure coordination des enjeux, des politiques, des programmes et des services liés à la reconnaissance des titres de compétences étrangers, ainsi que par la mise en commun de l'information et l'échange des pratiques exemplaires.

Pour plus de renseignements, consultez le site Web du BORTCE à l'adresse suivante : www.compences.gc.ca.

Source: Alykhan Velshi,
Cabinet du ministre,
Citoyenneté et Immigration Canada

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL MET EN GARDE LES CANDIDATS À L'IMMIGRATION CONTRE LES CONSULTANTS EN IMMIGRATION MALHONNÊTES

"Une campagne de sensibilisation est lancée aujourd'hui afin d'aider les immigrants éventuels à se protéger contre les allégations mensongères faites par des consultants en immigration malhonnêtes", a annoncé, le 23 mars dernier, Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme.

"Notre gouvernement adopte une position très ferme à l'égard des consultants en immigration malhonnêtes qui font des promesses mensongères ou qui conseillent aux immigrants de mentir ou de tricher afin de venir au Canada", a déclaré le ministre Kenney. Ces annonces ont été publiées dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation contre la fraude liée à l'immigration.

"Nous tenons à ce que les immigrants sachent comment se protéger contre la fraude. Nous voulons que les consultants en immigration, au Canada et à l'étranger, sachent que nous ferons tout en notre pouvoir afin de protéger l'intégrité du système d'immigration canadien".

Le ministre Kenney a réitéré à cet égard ses plans visant à consulter les collectivités afin de prendre connaissance de

leurs expériences et d'écouter leurs suggestions concernant l'amélioration de la prévention et de l'exécution de la loi.

Les annonces, publiées jusqu'à la fin du mois dans les médias ethniques et grand public et sur Internet, aiguillent les personnes vers le site Internet de Citoyenneté et Immigration Canada, où elles peuvent apprendre comment trouver un consultant en immigration autorisé, un avocat ou un notaire. Elles peuvent également trouver des liens vers lesquels se diriger afin de prendre des mesures si elles croient avoir été dupées.

VIDÉO DISPONIBLE SUR YOUTUBE

Cette campagne fait suite au lancement récent d'une vidéo d'avertissement multilingue, maintenant disponible sur YouTube, le site Internet de Citoyenneté et Immigration et bientôt par le biais des missions à l'étranger.

Pour visionner la vidéo, veuillez consulter le site Internet de CIC au:

<http://www.cic.gc.ca/>

Source: Cabinet du ministre,
Citoyenneté et Immigration Canada

Cours de français suivis à l'étranger Remboursement des frais aux personnes immigrantes



À compter du 1^{er} avril 2009, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles rembourse jusqu'à 1 500 \$ aux personnes immigrantes qui ont suivi des cours de français à l'étranger.

POUR ÊTRE ADMISSIBLES, LES PERSONNES CONCERNÉES DOIVENT :

- Détenir un certificat de sélection du Québec (CSQ);
- Être âgées de 16 ans et plus;
- Avoir complété le cours à l'étranger après le 22 octobre 2008;
- Présenter les pièces justificatives requises;
- Avoir suivi un cours chez l'un des partenaires du Ministère établi à l'étranger;
- Avoir suivi un cours n'excédant pas les niveaux A et B du Cadre européen commun de référence pour les langues.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES CRITÈRES DE REMBOURSEMENT :
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/remboursement

Région de Montréal : 514 864-9191
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

POUR RÉUSSIR AU QUÉBEC

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec